

EVOLUTION DE LA DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL EN France

XVIIIème siècle : on travaille du lever au coucher du soleil, tant qu'on y voit.

1841 : interdiction du travail pour les enfants de moins de 8 ans
interdiction du travail de nuit pour les enfants de moins de 13 ans
journée de travail limitée à 8 heures pour les 8-12 ans, à 12 heures pour les 12-16 ans

1848 : 12h/ jour

1900 : semaine de 70h, avec au plus 11h/jour (loi Millerand)

1906 : semaine de 60h

1919 : semaine de 48h (« 8h de travail, 8h de sommeil, 8h de loisirs », revendication du 1^{er} mai 1886 à Chicago), Décret d'application en 1926 !

1936 : semaine de 40h et deux semaines de congés payés (Accords de Matignon)

1941 : semaine de 48h (Charte du travail du gouvernement de Vichy)

1946 : semaine de 40h

1982 : semaine de 39 h

1997 : semaine de 35 h (« Travailler moins pour travailler tous »)
Accords d'annualisation des salaires: possibilité de 48h/semaine sans heures supplémentaires.
Elargissement des plages d'accueil au public (flexibilité)
Aujourd'hui : 5 semaines CP, RTT